

Cahier journalier n°3

Numéro d'inventaire : 2015.8.817

Auteur(s) : Jessica Pastorello

Type de document : travail d'élève

Période de création : 4e quart 20e siècle

Date de création : 1986

Matériau(x) et technique(s) : papier

Description : Cahier agrafé de marque "Conquérant". Couv. en dégradé de couleurs vert, portant, en Première p. de couv., une version modernisée et très stylisée de couleur blanche du logotype de cette marque : un chevalier monté sur un cheval cabré, brandissant lance-étendard. Réglure Seyès. Peu d'écriture. Appréciations de l'enseignant à l'encre rouge. Nombreux collages divers (exercices ronéotypés, dessins, photographies, etc). Nombreux coloriages et dessins divers réalisés aux crayons et aux feutres de couleurs.

Mesures : hauteur : 22 cm ; largeur : 16,8 cm

Notes : Nombreux collages (exercices d'éveil de compréhension de situations). Nombreux dessins et coloriages divers réalisés aux crayons et aux feutres de couleurs.

Mots-clés : Cahiers journaliers, mensuels et de roulement de l'enseignement élémentaire
Dessin, peinture, modelage

Apprentissage et histoire de l'écriture

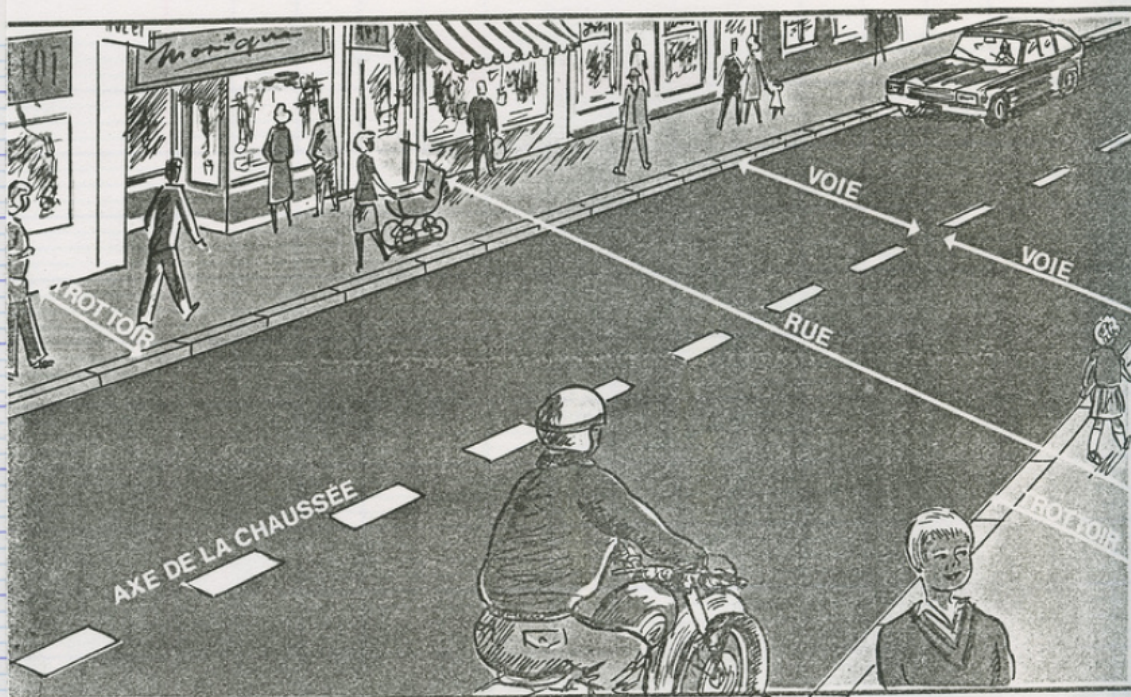
Autres descriptions : Nombre de pages : Non paginé

Commentaire pagination : 25 p.

Langue : français

couv. ill.

1. LA RUE



1. Dans quel sens roulent les véhicules ? Montre la voie droite pour l'un quelconque des véhicules. La voie gauche. • 2. Comment sont les trottoirs par rapport au niveau de la chaussée ? Montre l'axe de la chaussée.

Je me déplace calmement sur les trottoirs

Lorsque j'emprunte la rue

- Je marche calmement sur les trottoirs,
- Je ne cours jamais,
- Je ne me faufile pas entre les piétons,
- Je ne fais pas de l'équilibre sur la bordure du trottoir,
- Je ne descends jamais sur la chaussée sauf pour traverser la rue ou une rue transversale.

Quelques précisions

AGGLOMÉRATION : espace sur lequel sont groupés des immeubles bâtis rapprochés : une ville, un village sont des agglomérations.

RUE : c'est une voie ouverte à la circulation. Elle comprend :

- la **CHAUSSÉE**, composée généralement de deux **VOIES**, utilisées pour la circulation des véhicules ;
- les **TROTTOIRS**, de chaque côté de la chaussée sont réservés aux piétons.